

Lettre d'Information n°1

Juillet 2016

L'Espace Client les Eaux d'Aime : C'est Facile !

Je crée facilement mon espace client sur www.leseauxdaime.fr en utilisant les identifiants mentionnés sur ma facture.

Sur cet espace, je peux :

- Gérer mon compte (accès, coordonnées de contact et de facturation, ...)
- Payer mes factures en ligne
- Télécharger des duplicatas de facture
- Suivre mes consommations
- Saisir des auto-relèves
- Demander une intervention
- Contacter le service clientèle

Facilitez vos démarches sur notre site
www.leseauxdaime.fr
Mensualisation :
Téléchargez le formulaire de souscription
Agence en ligne :
Activez votre compte et payez en ligne :
Nom : DUPONT
Référence : 5547

Les Unités d'Habitation

Le règlement de service de l'eau potable fixe les conditions de tarification de l'eau et notamment les conditions de comptage des unités d'habitation.

Sont soumis à la déclaration du nombre d'unités d'habitation :

- Les particuliers qui disposent de plusieurs logements comptabilisés par un compteur unique
- Les gîtes, hôtels, campings et centres de vacances
- Les locaux techniques ou industriels, les collectivités



Les règles de comptage des unités d'habitation ainsi que le formulaire à compléter sont disponibles sur le site internet de la Régie des Eaux d'Aime www.leseauxdaime.fr à la rubrique « **Je déclare mes unités d'habitation** ».

La Relève des Compteurs

La relève des compteurs d'eau est réalisée par les agents de la régie deux fois par an (au printemps et à l'automne). En cas d'absence, un avis de passage est déposé dans votre boîte aux lettres et vous permet de transmettre votre index.

Sans retour de cet avis de passage, la facturation est faite sur la base d'une estimation.

Afin de facturer au plus juste votre consommation, nous vous invitons à nous communiquer régulièrement votre index, même en dehors des périodes de relèves, particulièrement en cas de résidence secondaire ou de changement de la composition du foyer.

Vous pouvez transmettre votre auto-relève depuis votre espace client sur www.leseauxdaime.fr

Comment lire mon compteur ?

Les m³
sont en blanc sur fond noir
ou en noir sur fond blanc.

Les litres
sont en blanc sur fond rouge
ou rouge sur fond blanc.



La molette des décilitres défile :
je consomme de l'eau.

L'Assainissement Collectif



Jusqu'à fin 2017, la collecte de l'assainissement collectif reste de la compétence de Véolia pour la commune historique d'Aime. Vous recevrez donc la facture correspondante.

Pour les communes déléguées de Granier et Montgirod, l'ensemble des prestations est facturé par la régie des Eaux d'Aime.



Infos Pratiques

Horaires d'ouverture au public : les lundis & jeudis de 8h00 à 11h00

Adresse : 491 avenue de la Gare à Aime-la-Plagne

Téléphone : 04 79 09 39 02

E-mail : contact@leseauxdaime.fr

Urgences (nuit, weekend et jours fériés) : 06 47 28 44 27

Site internet : www.leseauxdaime.fr pour télécharger les formulaires, vous informer sur la régie, etc...

